

La Duflot veut des réparations pour les descendants d'esclaves mais pas pour ceux de nos mineurs !

written by Christine Tasin | 6 juin 2017

Le dernier méfait de la Duflot, c'est une proposition de loi déposée en vitesse le 10 mai afin de faire payer par la France des réparations aux descendants d'anciens esclaves et à Haïti dans la foulée...

Quelle dingue, dangereuse, en plus !

Qui sont donc les dingues qui ont voté pour que ce fléau soit élu député ?

Le dingue qui en a fait un Ministre responsable de la calamiteuse loi Duflot, on le connaît, c'est Hollande, le papa spirituel de Macron, celui qui a mis quelques autres dingues au gouvernement, Schiappa, Goulard, j'en passe et des meilleures. Et les hommes ne sont pas en reste, je vous l'accorde, mais c'est une autre histoire. De quoi devenir misogyne et comprendre qu'à une certaine époque, l'hystérie, comme son nom l'indique, ait pu être vue comme un problème d'utérus.... Et c'est une femme qui vous le dit.

N° 4641

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 10 mai 2017.

PROPOSITION DE LOI

tendant à la réparation des préjudices résultant de la traite et de l'esclavage colonial,

présentée par Mme Cécile DUFLLOT, députée.

Article 1er

Il est institué un comité de personnalités qualifiées chargées de déterminer le préjudice subi et d'examiner les conditions de réparation due au titre des crimes contre l'humanité que sont la traite négrière et l'esclavage. Les compétences et les missions de ce comité seront fixées par décret en Conseil d'État.

Article 2

Il est institué un comité de personnalités qualifiées chargées d'évaluer les sommes dues par l'État français à Haïti au titre de la rançon de quatre-vingt-dix millions de francs or payée en 1825 par Haïti à la demande de la France et d'étudier les modalités possibles de restitution par l'État français de ces sommes à Haïti.

Voir l'ensemble de la proposition de loi ici :

<http://www.assemblee-nationale.fr/14/propositions/pion4641.asp>

Bref, c'est toujours la même histoire. La Duflot et la Bouteldja, même combat...

Enfoncer dans la tête des Français qu'ils sont des vilains, des affreux, des salauds et qu'ils doivent payer, dans tous les sens du mot, jusqu'à la septième génération, au moins.

La loi abolissant l'esclavage datant, sauf erreur de ma part, n'est-ce pas Duflot, date bien de 1848 (et non de

1948... « *Lorsqu'en France, l'esclavage fut aboli, les réparations votées le furent en faveur des criminels et non des victimes. En effet, le décret de 1948 signé par Victor Schoeler prévoit à la fois l'abolition de l'esclavage et des indemnités pour les colons, l'idée étant de les dédommager du préjudice que leur causait la fin du système esclavagiste. Bien que reconnus coupables, les maîtres étaient indemnisés en lieu et place des esclaves.* »).

Si des esclaves avaient dû être indemnisés (ce qui reste et à discuter et à prouver, mais la question n'est pas là), c'eût été dans les années qui ont suivi l'abolition... Les descendants d'anciens esclaves sont libres depuis 169 ans, soit environ 7 générations...

Dois-je demander réparation à la France pour les mauvais traitements dont a été victime mon grand-père, né en 1904, confié à la DASS et abandonné comme commis de ferme à l'âge de 8 ans ? Le préjudice a été terrible pour lui, il est mort des mauvais traitements et des travaux indignes qu'il a faits toute sa vie. Ses enfants ont payé le prix, également, de la vie de misère qu'il a vécue en crevant de faim comme ouvrier agricole, bûcheron, commis dans la sidérurgie, ne pouvant pas faire d'études notamment. Seule la troisième génération, la mienne, a pu échapper quelque peu à la fatalité grâce à la République, à l'école obligatoire, à l'ascenseur républicain...

Nous sommes, en France même, des millions à pouvoir prétendre percevoir des réparations pour l'exploitation subie par nos grands-parents... A qui cela viendrait-il à l'idée ?

Et les descendants de mineurs du XIX ème siècle, morts dans la mine, morts de chlorose, travaillant comme des bêtes en crevant de faim néanmoins, de 5 ans à la mort ? Lire et relire *Germinal* pour savoir ce que nos ancêtres ont vécu.

La Dufлот veut-elle également que les descendants des mineurs, 150 ans après les faits, soient indemnisés pour des dommages qu'ils n'ont pas subi ?

Que nenni. Les anciens mineurs, comme mon grand-père, étaient

blancs. A ce titre ce sont, dans son esprit étroit, des esclavagistes, des négriers...

La Duflot est une grande nuisible.

Mais elle est candidate aux prochaines législatives à Paris. Les cons et les salauds, ça ose tout.

<http://www.lejdd.fr/politique/cecile-duflot-candidate-a-paris-ce-nest-pas-une-campagne-de-la-loose-3351647>